

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Thermidor, an V.

(Mardi 15 Août 1797).

Mouvements qui ont eu lieu à Rome au sujet des monnoies. — Grande activité dans l'hôtel des monnoies de Florence. — Déclamations d'une partie des divisions de l'armée de Sambre et Meuse contre la majorité du corps législatif. — Désertion considérable dans cette armée. — Ouverture des assemblées primaires de la république batave. — Projet de résolution relatif aux loix concernant les peres, meres et parens d'émigrés.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Florence, le 31 juillet.

Il y a eu à Rome quelques mouvemens au sujet des monnoies : jamais nation policée n'a cumulé tant d'erreurs à cet égard. On débita dernièrement de nouvelles monnoie en billon, beaucoup au-dessus de leur véritable valeur. Aujourd'hui le gouvernement ne veut plus les recevoir qu'à peu-près pour la valeur intrinsèque ; mais par un trait de clémence au pape, envers ses sujets, il leur permet de les rapporter à l'hôtel de la monnoie dans un tems déterminé, où on les échangera suivant leur ancienne valeur fictive, mais contre autant de morceaux de papier, qui perdent actuellement 45 pour 100, & vaudront incessamment le prix du papier continental d'Amérique & des assignats de France, &c. &c., c'est-à-dire, tant la livre pesant.

Ce seroit un trop beau secret pour les gouvernemens en détresse, s'ils pouvoient tous débiter du papier au lieu d'argent ! Il paroît qu'on ne songe pas que ceux-ci ne rapportent que ce qu'on leur donne, & que bientôt les coffres du souverain, ou de l'état, se trouvent remplis de chiffons, & vuide de métal.

Les Toscans ont bien gagné par les bévnes de leurs voisins. Le papier de Rome a expulsé beaucoup d'or & d'argent de l'état ; on a infligé des peines aux exportateurs de la monnoie ; mais qu'on fasse de la bonne monnoie, & l'on n'aura plus à faire aux agioteurs, ni à craindre l'exportation.

Les Toscans n'ont point de papier ; leur monnoie est à sa juste valeur : on y pense que l'extraction est aussi utile que l'introduction ; ainsi, il y a pleine liberté. On n'entend pas parler d'agiotage ni d'exportation, qui n'est jamais un crime ; on ne se plaint pas des gens qui cachent leur argent. L'hôtel de la monnoie de Florence est d'une activité surprenante pour un petit état. Les commerçans italiens y envoient à la fonte leur argent étranger ; & les Barbaresques y portent les lingots & la poudre

d'or pour en avoir des sequins. Lorsqu'on diminua dans toute l'Europe la valeur des louis, des ducats, &c., Florence se moquant des calculs & des frayeurs des prétendus financiers, continua sans crainte à frapper son or du même poids & de la même bonté à 24 karats ; elle s'en trouve aujourd'hui fort bien.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 31 juillet.

Madame de Latour-Maubourg étoit arrivée ici dans le dessein de se rendre à Vienne, pour y solliciter l'élargissement de son époux & du marquis de Lafayette, détenus à Olmutz ; mais à la réception de quelques lettres, elle est partie avant-hier pour Dresde : l'on assure ici que Lafayette ainsi que les autres prisonniers d'état ont été mis en liberté.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 thermidor.

Les deux premières colonnes de la division du général Grenier étoient déjà arrivées à Neuwied pour repasser le Rhin & se rendre à Namur ; les autres colonnes traversoient Montabauer à marches forcées, lorsqu'un courrier expédié par le directoire exécutif au général Hoche, fit de nouveau changer toutes ses dispositions.

Dans presque toutes les divisions de l'armée de Sambre & Meuse, on déclame avec fureur contre la majorité du corps législatif. Des officiers de hussards d'un certain grade ont poussé l'audace jusqu'à dire hautement *qu'il falloit sabrer tous ces royalistes*. Ces dispositions sont inspirées aux troupes par des journaux & des pamphlets qu'on leur distribue, & entretenues par des commentaires des agitateurs.

La désertion est toujours très-considérable parmi les troupes venues depuis peu de l'armée de Sambre & Meuse, & même dans celles qui sont en garnison dans nos départemens. Des troupes de 25 & 30 à la fois partent avec armes & bagages ; si des brigades de gendarmes veulent s'opposer à leur passage, ils s'ouvrent un chemin les armes à la main ; quelques gendarmes ont déjà été tués de cette manière. Les lettres de Namur, de Charleroi &

des bords de la Meuse, sont toujours pleines de plaintes amères contre la conduite de beaucoup de militaires qui se livrent aux plus grands excès.

Des lettres de quelques villes de la Hollande annoncent que l'ouverture des assemblées primaires s'y est faite le 8 août : on ne peut encore rien dire sur leur esprit, mais on craint qu'elles ne soient peu nombreuses, & par conséquent plus faciles à influencer par le parti *anarchiste*, à la tête duquel on compte une vingtaine de représentants du peuple, dignes par leurs principes & par leur conduite d'être assimilés aux plus fougueux montagnards de la convention.

FRANCE.

De Paris, le 27 thermidor.

Les journaux ont annoncé que Sottin quitoit le ministère de la police & étoit remplacé par Astier. Ce changement, comme bien d'autres événemens plus importants, est bien indifférent au peuple de Paris. Il n'attend sa tranquillité & sa sûreté d'aucun des choix que le directoire paroît disposé à faire en ce moment. Le peuple est tout prêt à devenir fataliste comme les Mahométans. *Dieu voudra peut-être un jour*, me disoit hier mon marchand de bas, *que nous ayons enfin un gouvernement.*

En attendant, les militaires font la police à coups de sabre dans les rues & dans les lieux publics, en criant *vive la république!* Ces apôtres de républicanisme feront plus de martyrs que de convertis.

Chaque heure qui s'écoule nous fait alternativement passer de l'espérance à la crainte. A l'aspect d'une guerre civile qu'on voit approcher de nous, l'imagination s'arrête à mille fantômes. On se repose quelquefois sur une vague promesse de paix; on se trouble quelquefois, parce qu'un danger, qui n'étoit pas écarté, se reproduit plus menaçant. Les éclats de cette joie fautive & tumultueuse, qui nous poursuivait dans la crise actuelle, ont paru cesser; la peur, qui se déguisoit sous les habits du plaisir & de la légèreté, cherche aujourd'hui la solitude. Les hommes éprouvés par l'amour des loix & l'horreur du crime, sont plus seuls & plus forts entr'eux. J'aime mieux le moment où l'on avoue le danger que celui où on le dissimule. Telle est la perspective qui s'offre à nous: ou la guerre civile si le corps législatif est attaqué, ou toutes les horreurs de l'anarchie si les deux pouvoirs continuent à agir dans un sens inverse.

On attendoit comme gage de paix, le message du directoire, relativement aux adresses signées par des militaires. Amis de la paix, je vous le demande, ce message agit-il pu vous rassurer? Toutes les expressions n'en semblent-elles pas dictées & calculées par la haine? Appercevez-vous tout ce vague de la calomnie, qui rend les législateurs solidaires de tous les excès qui ne sont pas sous leur surveillance; qui dissimule les crimes, les provocations de la faction la plus sanguinaire, & semble justifier d'avance tout ce qu'elle osera de plus atroce. Hommes du 31 mai, vous avez ouvert une route, que ceux mêmes qui furent vos victimes trouvent beau de suivre aujourd'hui.

Le corps législatif, s'il ne craignoit de s'avilir par des représailles indignes de lui, auroit bien le droit, sans doute, de faire le tableau correspondant des reproches mérités qu'il peut adresser à l'autorité qui se déclare sa

rivale & même son ennemie. Qui donc entretient dans les finances ce désordre révolutionnaire qui exclut toute idée, toute application de la comptabilité révolutionnaire? sont-ce ceux qui demandent des comptes ou ceux qui les refusent? L'ordre dans les finances ne dépend-il que de mettre sur une terre épuisée plus d'impôts qu'elle ne produiroit de revenus effectifs? L'ordre dans les finances consiste-t-il dans les taxes révolutionnaires qui convertissent en ennemis de l'état les propriétaires, les hommes industriels, défenseurs naturels des loix qui les protègent? Le directoire ne voit-il de l'ordre dans les finances qu'autant qu'on le laissera s'abandonner à une foule d'usuriers qui, par leurs spéculations, ruinent le peuple & le pervertissent par le scandale avec lequel ils jouissent de leur fortune.

La paix intérieure est menacée, celle du dehors est compromise. Eh! qui donc a donné à nos ennemis la perspective de voir nos forces s'épuiser par nos divisions? Est-ce à la voix du corps législatif que les clubs ont reparu, que nos villes ont été ensanglantées par des rixes où des brigands révolutionnaires ont quelquefois subi la peine de leurs provocations? Magistrats constitutionnels, craignez; craignez de porter plus loin l'audace de ces hommes qui déjà, dans leur pensée, boivent notre sang et le vôtre. Ce sont eux qui sauront faire un jour le tableau de ce qu'ils ont à vous reprocher, et s'ils vous accusent d'une manière vague et perfide, vous direz alors, c'est ainsi que nous avons accusé le corps législatif.

LACRETELLE le jeune.

J'AI PEUR ET JE LEUR FAIS PEUR.

Tel est le titre de la *lettre d'un militaire* sur les débats actuels entre les conseils & le directoire. L'auteur croit que c'est la peur qui gouverne la république; que c'est la peur du royalisme qui égare le directoire; que c'est la peur de l'anarchie qui entraîne quelquefois le conseil des 500 hors des voies de la sagesse; que c'est la peur qui précipite vers une révolution nouvelle les amis de la constitution.

On pourroit ajouter que le directoire est moins troublé de sa propre peur que de celle des autres; que c'est la peur de la vraie république qui fait jeter les hauts cris aux brigands qui se disent insolemment républicains & que c'est la peur exagérée du royalisme qui aboutit infailliblement à la royauté.

Tout cela est vrai; cela est même commun; & l'on très-bien dit qu'à la fin de cette déplorable révolution, faudra élever un temple à la Peur. La même idée qui dicté cette feuille a inspiré une caricature nouvelle, où l'on voit les inspecteurs du conseil du 500 faisant visite au directoire; les uns & les autres se regardant & chuchotant l'air de *Nicodème dans la lune*:

J'ai peur (bis)

Et je leur fais peur.

C'est une détestable conseillère que la peur; ce qu'elle ne conseille jamais sur-tout, c'est une démarche franche & généreuse.

FINANCES.

Barbé-Marbois a fait au conseil des anciens un rapport sur la résolution relative aux dépenses communales, où l'on retrouve le même esprit d'ordre, de lumière &

sagesse, qui caractérise tous les travaux de ce représentant aussi laborieux qu'éclairé. Le passage suivant nous paroît mériter d'être cité. En parlant de la spoliation violente de plusieurs caisses dans les départemens, il remarque que le dommage qui en résulte pour le fisc ne se borne pas à l'invasion de quelques recettes. L'ébranlement se communique à toutes les parties du service.

« Quand vous mettez des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur, vous voudriez être assurés d'avance qu'ils existent dans les caisses, ou que le cours ordinaire des perceptions les y fera entrer; mais il est de notre devoir de vous dire, sans dissimulation; qu'ils n'y arrivent, qu'ils n'y sont conservés qu'autant que tous les fonctionnaires publics obéissent aux règles émanées d'une autorité supérieure. Vous économisez assidûment toutes les ressources dont le bon usage peut, quoi qu'avec l'enteur, ramener quelques consolations, répandre des soulagemens parmi les plus malheureux de nos concitoyens; les administrateurs de tous les ordres, les fonctionnaires de toutes les classes, vous demandent ces soulagemens: la justice vous presse d'acquitter toutes les dépenses. Vous croyez voir incessamment luire le jour fortuné où il vous sera possible d'obéir à sa voix. Tout-à-coup l'événement le plus inattendu viendra renverser vos desseins & déconcerter les combinaisons de votre sagesse; la force armée est mauvaise ménagère; une mesure légèrement conçue, imprudemment exécutée, un ordre échappé sans réflexion suffisante, un contre-ordre donné par une réflexion tardive, & bientôt après encore révoqué, le choc des autorités différentes, & peut-être des mêmes autorités entre elles, l'ébranlement d'une armée, les marches longues & précipitées, les contre-marches incertaines d'un nombreux corps de troupes: un si grand désordre, en un mot, coûte cher au trésor public. Il nous coûteroit plus cher encore par l'avantage que pourroit en tirer nos ennemis armés, ou même nos ennemis disposés à la paix, si votre prudence & l'indissoluble union des conseils entre eux, si leur accord même avec le pouvoir exécutif n'étoient supérieurs à tous les efforts contraires; il coûteroit cher sur-tout par les conséquences funestes d'une entreprise autorisée, ordonnée, exécutée par ceux même qui sont établis pour défendre & faire prévaloir la loi. Il faut en effet, dans ces mouvemens irrésolus & désordonnés, violer la règle à chaque pas. Dans plusieurs départemens, les fonds destinés aux traitemens des administrateurs, aux dépenses des communes, sont, à main armée, enlevés aux comptables: là une somme de 40,000 francs; plus loin, une autre somme de 75,000 fr. étoient encaissées pour être envoyées à la trésorerie (1), & grossir les modiques secours départis aux rentiers & pensionnaires: ces fonds sont soudainement détournés de cette destination. Un seul de vos regards suffira pour frapper de consternation les chefs & les principaux auteurs d'une scène audacieuse; ils s'accuseront réciproquement; ils fuiront. On se demandera ce qu'ils sont devenus; mais la dépense restera; les vexations ne seront point réparées; le délit aura cessé, & le peuple en ressentira encore long-tems les effets. Certes, il faut que l'homme qui marche à la défense de son pays soit nourri, entretenu, & qu'il compte en pleine assurance sur la prévoyance de l'administration. Ces dépenses passent avant toutes les autres: car ici, la justice est soutenue par la force; mais si on a voulu environner d'un épais nuage

un dessein ténébreux, aucuns fonds n'auroient été ordonnés, aucune mesure régulière n'aura assuré ni les subsistances, ni les logemens; la marche en avant sera secrète; & pour en payer la dépense, il faudra violer jusqu'aux dépôts. La marche rétrograde sera imprévue, même pour ceux qui auront commandé la première; & au retour les ordonnateurs, les chefs ne trouveront plus même de dépôts à violer. Dans ce désordre, les épargnes que vous destiniez à un meilleur & légitime usage, dévorées dans un instant, ne laisseront plus de ressource que dans de vraies contributions militaires, & dans toutes les violences qui les accompagnent. Le peuple vainqueur sera traité comme les nations vaincues. C'est l'expression dont se servent les administrateurs d'un département, dont nous venons de lire les plaintes énergiques: enfin, malgré tous nos efforts, sous nos yeux mêmes, notre France illustrée par tant de triomphes au dehors, éprouvera au dedans un sort plus déplorable que celui des nations dont nous avons abattu la puissance & humilié l'orgueil. Pour éloigner des événemens si funestes, il ne suffiroit pas d'en écarter l'image; il faut au contraire que nous ayons le courage d'y attacher vos regards; il faut prévoir pour prévenir ».

Cette dernière réflexion éclairera sans doute & dirigera la conduite du corps législatif. Il a besoin en ce moment d'énergie autant que de lumières, de fermeté autant que de sagesse. Tout cela se trouve expressément dans les deux conseils, & jamais les circonstances n'ont offert aux talens & aux vertus patriotiques, une plus grande occasion de se développer.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 27 thermidor.

Ronzet, au nom d'une commission spéciale, fait mettre 30,000 liv. à la disposition du ministre de la justice pour l'entretien des voitures, meubles, &c.

Metz dénonce quelques-unes des manœuvres employées pour égarer le peuple sur le compte du corps législatif; dans le département du Bas-Rhin, des gens ont couru les campagnes en répandant le bruit que le corps législatif vouloit rétablir une religion dominante & faire contre les protestans une nouvelle Saint-Barthélemy. On est parvenu aussi à faire signer à ces bons pays une adresse au directoire écrite dans une langue qu'ils n'entendent pas: elle est remplie de plaintes contre les conseils sur la rentrée des émigrés, &c.

Est-ce dans ces adresses, dit Metz, que le directoire va chercher les allarmes dont ses messages sont remplis?

Un second fait que l'opinant cite, c'est que, malgré les précautions prises par le corps législatif pour faire payer exactement les armées, & de préférence à toute autre dépense, la solde de celle de l'intérieur est arriérée; elle murmure, & on lui dit que c'est la faute des deux conseils.

Metz propose qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander la cause du retard de ces paiemens, & que les observations qu'il vient de faire, soient renvoyées à la commission chargée d'un rapport sur le message du directoire, reçu par le conseil le 23 de ce mois.

Ces propositions sont adoptées.

(1) Ces faits sont authentiquement prouvés.

Le conseil passe à la discussion du projet de résolution relatif aux loix concernant les peres, meres & parens d'émigrés.

Emmery, dans le rapport dont il a fait précéder ce projet de résolution, après avoir démontré l'injustice de ces loix, a ajouté.

Il faut que la justice soit aussi complete qu'il vous est possible de la rendre; car l'impérieuse nécessité de la justice se fait sentir encore plus aux sages législateurs qui la doivent, qu'aux malheureux qui l'attendent. La France en a soif, citoyens représentans, & ce n'est plus par gouttes, mais à flots qu'il faut la répandre. Loin de vous les pensées qui vous feroient craindre les suites de cette abondante dispensation de la justice! Régée par la constitution, inflexible comme elle, sévère lorsqu'elle doit l'être, douce & bienfaisante tant qu'elle le peut, les effets qu'elle produira seront infailliblement heureux. Par elle, & par elle seule, vous pouvez désormais dissiper les mécontentemens, déjouer les intrigues & peut-être les projets criminels; assurer la stabilité de la constitution en l'environnant de respect & d'amour, & fixer irrévocablement les destinées de la république. Ses meilleurs amis seroient-ils donc ceux qui s'inquiéteroient du bien qu'on veut faire en son nom, & qui sembleroient toujours craindre que sa gloire & sa puissance ne déclinaissent en raison de ce que ces loix deviendroient plus humaines & plus justes? A quel point ils s'abuseroient en se laissant ainsi dominer par de vaines terreurs! Notre intérêt commun à tous, l'intérêt des premiers fondateurs de la Liberté comme celui des fondateurs de la république, l'intérêt de tous les coopérateurs de nos travaux, l'intérêt des héros nos intrépides défenseurs, celui de plusieurs millions de propriétaires & de toute cette masse imposante de gens de bien, fatigués de tant d'horribles secousses, n'offrent-ils pas une garantie suffisante de l'existence, de la durée, de l'ordre actuellement établi? Quelle force pourroit seulement balancer le concours de tant de forces.....? Je le sais & je le dirai, il n'y en a qu'une: celle de l'injustice dont la puissance est lente, mais infaillible. Oui, législateurs, l'injustice mine sourdement, & finit par détruire les empires qui paroissent le mieux affermis. C'est, n'en doutez pas, le seul ennemi redoutable que puisse avoir aujourd'hui notre république. Croyez donc que la meilleure preuve d'attachement & de zèle qu'on puisse lui donner, c'est de s'élever avec courage contre sa mortelle ennemie, & de ne laisser perdre aucune occasion de remporter sur elle quelque victoire.

Le projet est mis aux voix & adopté avec quelques amendemens; nous en donnerons la rédaction définitive; en voici les bases principales.

Toutes les loix, toutes les dispositions des loix qui ont été portées depuis le 28 mars 1793, concernant le séquestre & le partage des biens des parens d'émigrés sont abrogées.

Le principe que la mort civile rend incapables de succession & de tous effets civils ceux qui en sont frappés, est rétabli.

Les substitutions dont les émigrés étoient grevés au moment de leur mort civile, seront recueillies par ceux

qui y étoient appelés & qui avoient alors le droit incontestable de les réclamer.

Les successions directes & collatérales, auxquelles les émigrés auroient en droit sans leur émigration, & qui se sont ouvertes depuis leur mort civile, seront réglées & partagées, comme elles l'eussent été si les émigrés fussent morts naturellement avant l'ouverture de ces successions.

Les biens qui ne sont point encore vendus seront remis en nature aux légitimes propriétaires, & ils recevront le prix des biens aliénés qu'on ne peut pas leur rendre en nature.

Dans l'impossibilité où la nation se trouve de subvenir à la restitution pleine des fruits & revenus, on compensera les fruits avec les répétitions que la nation est dans le cas de faire aux séquestrés des sommes qu'elle a payées, soit à eux-mêmes, soit à leur acquit.

Les peres & meres usufruitiers des biens de leurs enfans émigrés, recouvreront la jouissance de ces usufruits sur les biens invendus, & recevront la juste indemnité de celle qu'on ne peut leur rendre en nature sur les biens qui sont aliénés.

Pomard a dit qu'il n'étoit pas juste de maintenir les ventes faites; sa proposition à cet égard & quelques autres sur les usufruits, ont été rejetées.

Debonnieres & Emmery ont reconnu qu'il étoit cruel de ne pouvoir faire une justice entiere; mais la raison suprême d'état commande de ne pas toucher aux ventes de biens nationaux & de n'inquiéter en rien leurs acquéreurs.

Bourse du 27 thermidor.

Amsterdam.....	57 $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{5}{8}$	Lausanne.....	$\frac{1}{2}$, 1 $\frac{5}{8}$
Idem cour.....	55 $\frac{5}{8}$, 56 $\frac{3}{4}$	Londres... 261., 241. 12 s. $\frac{1}{2}$	
Hamb... 193 $\frac{1}{2}$, 191, 191		Inscript.....	15 l.
Madrid.....	13 l. 2 s.	Bon $\frac{1}{4}$... 101., 101. 10 s., 11 l., 101: 15 s., 12 s. $\frac{1}{2}$	
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{4}$	51 l., 52 l. perte.
Cadix.....	13 l. 2 s. $\frac{1}{2}$	Or fin.....	163 l.
Cadix effect.....	15 l.	Ling. d'arg.....	50 l. 10 s.
Gènes.....	94 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{3}{4}$	Piastre.....	5 l. 6 s.
Livourne....	103 $\frac{1}{4}$, 101 $\frac{1}{2}$	Quadruple....	79 l. 12 s. $\frac{1}{2}$
Lyon.....	$\frac{1}{4}$	Ducat d'Hel....	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$
Marseille.....	$\frac{1}{4}$	Souverain....	33 l. 17 s. 3 d.
Bordeaux.....	$\frac{1}{4}$	Guinée.....	25 l. 2 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$		
Bâle.....	$\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{8}$		

Esprit $\frac{5}{8}$, 500 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg., 390 à 420 l. — Huile d'olive, 1 l. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 l. à 2 l. 2 s. — Café St-Domingue, 1 l. 18 s., 2 l. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savou de Marseille, 14 sols $\frac{1}{2}$ à 14 sols 9 d. — Coton du Levant, 1 liv. 14 à 2 liv. 8 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. — Sel, 5 liv. 10 s.

Annales de l'agriculture française, rédigées par les cit. Tessier & Rougier-Labergerie. La souscription est de 27 liv. par an pour Paris, & de 30 liv. franc de port pour les départemens. Il paroît tous les dix jours un numéro de 48 pages in-8°. A Paris, chez la citoyenne Hazard, libraire, rue de l'Eperon, n°. 14, & Debray, palais Egalité, galerie de bois, n°. 235.